

Condition de Location

Article 1. Les Propriétaires

TILLEY France / TILLEY Harry / Hermans Miranda (les propriétaires) ne peuvent être tenus responsables de toute perturbation, modification ou empêchement du séjour du client, si cela est le résultat d'événements imprévus ou insurmontables échappant à leur contrôle. Le propriétaire ne peut être tenu responsable des inconvénients causés par le travail de tiers, tels que la municipalité, la province, etc. Le propriétaire décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou les dommages aux bagages, aux biens personnels ou au véhicule, ainsi que pour les coûts résultant de la non-arrivée à temps de la maison de vacances ou de appartement en raison d'un retard.

Article 2. Réservation et prix.

Une réservation est valable à partir du moment que le propriétaire a reçu l'acompte demandé. Le locataire a pris connaissance et accepte les conditions générales de location mentionnées ici et la description complète du bien qu'il a loué. Les prix du propriétaire sont calculés en EUROS et sont par accommodation par semaine ou autre période, si indiqué sur le bail. La TVA n'est pas applicable ici.

Article 3. Paiement du loyer.

Pour toute réservation effectuée plus de 1 mois avant l'arrivée, 50% du loyer doit être payé. (Réservations mois 1 mois avant l'arrivée 100% du loyer) Cet acompte doit être reçu par le propriétaire dans les 7 jours après réception du bail. Le reste du montant doit être reçu par le propriétaire au plus tard 4 semaines avant le début du séjour dans la maison de vacances. La caution de 300 euros doit également être versée -> Baillestavy & Vinca. Si cela n'a pas eu lieu, le locataire recevra une lettre / email avec la demande de paiement du solde dans les 5 jours ouvrables. Si cela ne se produit pas, cela sera considéré comme une annulation du bien par le locataire et les conditions d'annulation de l'article 4 s'appliquent. Dans le même temps, le propriétaire a le droit de proposer à nouveau la maison de vacances concernée. Si la réservation est effectuée moins de 6 semaines avant le début de la période de location, le paiement de la totalité du loyer doit être effectué par retour. Concernant nos chambres Cocoon, le montant total du séjour est toujours demandé à titre d'acompte. (une caution de 100€ est également demandée sur place) Après les conditions décrites ci-dessus s'appliquent

Article 4. Annulation par le locataire.

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par écrit ou par email. Le propriétaire facture les montants suivants, selon la date d'annulation par le locataire: ▪ annulation après réservation, l'acompte ne sera pas remboursé ▪ annulation moins de 6 mois avant le début de la période de location: 50% du loyer. ▪ annulation moins de 30 jours avant le début de la période de location: 100% du loyer. Si le locataire n'utilise pas la maison de vacances ou la quitte avant la fin de la période de location, aucun remboursement ne sera effectué. ***concernant les remboursement/annulation des frais de transaction de 5% sont toujours facturés

Nous recommandons donc une assurance annulation pour éviter tout frais.

Covid: votre voyage peut être déplacé , en tenant compte du prix payé pour la période réservée et uniquement en cas d'interdiction de voyager , lockdown ou de fermeture des frontières.

Article 5. Annulation par le propriétaire.

Si, en raison de circonstances imprévues, le propriétaire devait annuler un bail, le locataire en sera immédiatement informé et des remboursements seront effectués.

Article 6. Réclamations et litiges.

Aucune réclamation ne sera traitée si elle n'est pas signalée par téléphone dans les 48 heures suivant la prise de possession de la maison de vacances. La même règle s'applique si quelque chose de grave se produit pendant le séjour dans la maison de vacances. Si le locataire refuse de prendre possession du logement de vacances, parce que l'état du logement ne correspond pas comme indiqué , il doit immédiatement contacter le propriétaire. Le contrat actuel a été établi et doit être interprété en droit français. Tous les litiges pouvant découler de ce contrat relèvent de la compétence exclusive du tribunal cantonal français. Si un changement intervient entre le moment de la réservation et le début de la période de location, le propriétaire en informera le locataire, mais le propriétaire ne pourra en être tenu responsable. Si, malgré tout, les informations concernant la maison de vacances, la disposition, le mobilier, le nombre maximum de résidents ou les installations concernées s'avèrent incorrectes, le locataire doit en informer immédiatement le propriétaire , Toutes les informations concernant les activités touristiques et sportives sont fournies par des tiers et ne relèvent pas de la responsabilité du propriétaire .

Article 8. Arrivée et départ.

L'arrivée dans une maison de vacances a normalement lieu entre 14 h et 17 h, sauf accord contraire. La maison de vacances doit être libérée au plus tard à 10h00 le jour du départ.

Article 9. Nombre maximum de résidents.

Pas plus de 4 personnes sont autorisées à séjourner dans la maison de vacances « Maison Tilley », sauf autorisation préalable du propriétaire ; par exemple en plaçant un lit bébé. La chambre « CoCon Oase » : 2 personnes et La chambre « Cocon Zen » : 2 personnes. Si ce nombre est dépassé, la personne qui organise la réception peut refuser l'accès à la maison de vacances à ces personnes supplémentaires. Si par la suite, à l'insu du propriétaire, d'autres personnes viennent néanmoins séjourner dans la propriété, il sera immédiatement réclamé 25 % du loyer pour chaque personne supplémentaire, qui sera, le cas échéant, déduit de la caution.

Article 10. Animaux domestiques.

Les animaux sont admis dans la maison : « Maison TILLEY & Maison ECO » en demande. Avec un supplément de 15 € / semaine par animal.
Les chambres Cocon animaux non admis

Article 11. Garantie.

300 euros, qui doivent être reçus par le propriétaire 4 semaines avant la date d'arrivée. Baillestavy/Vinca 100 euros (Chambres Cocons)

Cette garantie peut être utilisée comme paiement pour la valeur d'objets, de meubles ou de matériaux qui ont été cassés, contaminés, détruits ou endommagés ou qui ont été utilisés pendant la location autre que ceux auxquels ils sont destinés, le prix du nettoyage des couvertures souillées, des frais pour tout type de dommages aux rideaux, plafonds, fenêtres de tapis, lits ect. Le locataire indique être assuré contre la responsabilité légale liée au loyer (incendie et dégâts des eaux). En cas de non assurance, le locataire est responsable des frais des dommages et des intérêts sur ces frais. Le propriétaire est obligé d'assurer le bien loué et le locataire est tenu d'avertir le propriétaire dans les 24 heures en cas de dommages à l'immeuble et aux dépendances ou immeubles annexes. Le locataire ne peut refuser au propriétaire l'accès à la propriété louée si le propriétaire ou son représentant le demande.

Article 12. Nettoyage.

La maison doit être trouvée propre et bien rangée. Si ce n'est pas le cas, cela doit être signalé immédiatement à la personne qui organise la réception, afin qu'elle puisse y remédier. De plus, le locataire doit le signaler au propriétaire dans les 24 heures. Au départ, le locataire doit laisser la propriété propre et bien rangée. Si ce n'est pas le cas, des frais de nettoyage de 50 euros seront déduits de la caution.

Article 13: Coûts supplémentaires:

La maison : « Maison TILLEY » est une maison de vacances et nous supposons que l'énergie est utilisée consciemment. La climatisation réversible A ++ est très économe en énergie pour le chauffage / refroidissement. Le montant du séjour comprend une consommation d'énergie de 100Kwh (période de novembre -> avril et 80Kwh (la période de mai -> octobre). (La lecture du compteur est prise sur place avec le locataire à l'arrivée.) Si ce dépassement est facturé, alors un montant sera facturé, ceci sera déduit de la caution.

Chez Maison ECO les mêmes règles s'appliquent concernant la consommation !

Cela ne s'applique pas à nos chambres CoCons

La liste d'inventaire « **Maison TILLEY** » : Tous les approvisionnements pour 4 personnes Lave-linge Barbecue Lave-vaisselle Micro-onde, cafetière dolce gusto, chaudière à eau chaude, réfrigérateur avec compartiment congélateur ,internet box, Smart tv

La liste d'inventaire << **Maison ECO** >>

Tout le nécessaire pour au moins 3 personnes

Lave-linge, micro-ondes, cafetière, bouilloire eau chaude, réfrigérateur avec congélateur, box internet, SmartTV.

Article 14: Description de la maison:

La maison « Maison TILLEY » a une superficie de 70 m2. À l'étage supérieur: 1 chambre lit 140x190 et un canapé convertible 120x190, salle de bain avec douche, rangements et WC séparé.

Rez-de-chaussée: living avec canapé et 2 banquettes-lits de 90x190 chacun (ou pouvant être converti en 1 grand lit double.) et un Chesterfield. Cheminée / poêle présent: une petite réserve de bois y est prévue en période hivernale.

Cuisine: Il y a un chauffage supplémentaire (période d'hiver), sous la forme d'un feu de pétrole, avec une petite réserve de pétrole.

Salle de bain supplémentaire avec baignoire / douche et WC.

Espace extérieur: Situé plus haut à côté de la maison: Terrasse avec salon de jardin et parasols (+ barbecue)

Description chambre Cocon Oase

superficie de +- 16m2 avec mezzanine (escalier en bois)

Lit double 140x190 + futon (1pers)

Dolce gusto cafetière-> haut saison , chaudière (mini), couverts, assiettes pour 2 personnes et un petit frigo

Terrasse avec chaises longues , table , chaises et petite piscine détente

Description chambre Cocon Zen

superficie de +- 19m2

Rez-de-chaussée : salle de bain , 2 lavabo's, toilet, douche et sèche-serviettes

Étage : lit double 160x200

Dolce gusto cafetière-> haut saison, couverts, assiettes pour 2 personnes et petit frigo

Microwave

Terrasse avec chaises longues , table , chaises

Description Maison ECO Vinca

2X escalier en bois)

superficie de +- 43m2

Rez-de-chaussée ; cuisine, lave-ligne, induction

Tout le nécessaire pour 3 personnes

Canapé-lit au premier étage 120x190, smart TV

A l'étage 2x lits simples 80x200

Article 15: La sécurité:

<< Maison ECO >> Les escaliers sont inévitables, la prudence est conseillée aux petits enfants ou aux personnes ayant des difficultés à marcher.

<< Maison TILLEY >> Attention au feu de cheminée / pétrole, ne le laissez pas allumé en l'absence!